



adil

Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Val-de-Marne

FORMATIONS LOGEMENT

Catalogue
2017

NOTRE EXPERTISE À VOTRE SERVICE



ÉDITO

L'ADIL du Val-de-Marne a le plaisir de vous présenter son catalogue de formations 2017 pour les professionnels et acteurs du logement.

Vous y trouverez l'essentiel des thématiques qui constituent le monde du logement, à jour des dernières évolutions législatives, réglementaires et jurisprudentielles.

Les formations de l'ADIL sont animées par ses juristes, spécialistes du logement, qui quotidiennement, conseillent les locataires, propriétaires occupants, bailleurs, candidats à l'accession à la propriété... et sont en lien avec les professionnels de l'habitat et acteurs sociaux.

Leur pédagogie se veut équilibrée entre les connaissances juridiques et les cas pratiques, pour permettre d'améliorer l'efficacité professionnelle des stagiaires.

Vous garantir une formation adaptée à vos attentes est notre principale préoccupation.

C'est pourquoi, toutes nos formations peuvent se dérouler dans votre structure et faire l'objet d'ajustements répondant au mieux aux particularités de votre métier.

Notre équipe pédagogique se tient à votre disposition pour concevoir une formation sur-mesure pour vos besoins spécifiques.

Cette année, de nouveaux thèmes de formation vous sont proposés afin de répondre encore mieux à vos demandes :

- L'essentiel de la copropriété
- Les violences conjugales et le sort du logement
- L'état des lieux

De plus, les ADIL du Val-de-Marne et de Paris s'allient pour vous proposer des formations communes à Créteil et à Paris, à des dates différentes pour tenir compte de vos disponibilités.

Dans l'attente de vous accueillir dans l'une de nos formations, nous vous en souhaitons une bonne lecture et restons à votre écoute.

L'équipe formation



L'ADIL À VOTRE ÉCOUTE

2 formules

Interentreprises

Ces sessions rassemblent des publics venant d'organismes différents et qui rencontrent des difficultés identiques dans la pratique quotidienne de leurs activités.

Ces stages ont l'avantage de confronter des expériences variées et d'apporter à ces situations particulières, non pas une solution unique mais des solutions pratiques pour chaque cas, en respectant leur spécificité.

Intra-entreprise

Ces sessions s'adressent aux organismes qui souhaitent une formation "sur mesure".

Les stages sont construits après étude des besoins et analyse des solutions à apporter aux problèmes spécifiques de l'entreprise, en accord avec sa politique globale de gestion. La formation est animée en insistant sur les aspects opérationnels.

Ensemble, nous élaborons votre projet de formation (définition des objectifs, résultats attendus, public concerné...), vous choisissez la date et le lieu (du déroulement) de votre stage.

NOS THÉMATIQUES SUR MESURE

- Le contrat de résident
- Le parcours de l'accédant à la propriété
- La protection du logement et les majeurs protégés
- L'accès au logement autonome
- Le maintien des personnes âgées dans leur logement
- Le guide de la copropriété
- Les copropriétés dégradées et lutte contre l'habitat indigne
- Je suis locataire d'un logement en mauvais état : quels sont mes recours ?
- Le logement social et les apports de la loi ALUR
- Le recouvrement d'une créance locative d'un locataire parti
- Intermédiation locative et les aides à l'accès au logement

Ils nous ont déjà fait confiance pour une formation sur mesure :

- Le Conseil départemental du Val de Marne
- La DRIHL du Val de Marne
- La Caisse d'allocations familiales du Val de Marne
- Le TGI de Créteil
- La SEMISE,
- Les Hôpitaux de Saint Maurice,
- INFA,
- Résidétapes,
- LOGEO,
- Le Groupe Humanis
- La Banque postale
- SANOFI
- ACCIL
- La CFDT de Fontenay-sous-Bois
- ESSEC
- CESSER
- Expansiel
- IDEAL connaissance
- Association Nouvelles voies
- ADOMA
- ADEF
- ALJT
- CADA de Boissy-Saint-Léger
- Mission locale jeune
- ABEJ Diaconie
- CROUS de Créteil
- ASPHALTE
- Point information jeunesse de Bonneuil-sur-Marne
- CAUE du Val de Marne
- SOLIHA
- Le CDAD
- Maison de la justice et du droit de Villejuif,
- Maison de la justice et du droit de Champigny-sur-Marne
- CCAS de Créteil,
- EMMAD d'Ivry-sur-Seine
- Les espaces départementaux du Val de Marne : Cachan, l'Hay-les-roses, Fresnes, Vitry-sur-seine, Fontenay-sous-Bois, le Perreux-sur-Marne, Boissy-Saint-Léger, Gentilly,
- Les CCAS : Chennevières-sur-Marne, l'Hay-les-roses, Créteil, Limeil-Brevannes
- Mairie de Vitry-sur-Seine,
- Mairie de Fontenay-sous-Bois,
- Mairie de Chennevières-sur-Marne,
- Mairie d'Orly
- Mairie de Villeneuve-le-Roi
- Mairie de Villejuif
- Mairie de Choisy-le-Roi
- Mairie de Bry-sur-Marne
- Mairie de Gentilly



CALENDRIER DES FORMATIONS 2017

FORMATIONS DE L'ADIL 94

THÈMES	DURÉE	DATES	PRIX	PAGE
Logement et surendettement	1j	31/01/2017 21/11/2017	200 €	6
La cotitularité du contrat de location : colocation pacs mariage concubinage	1j	07/03/2017	200 €	6
Prévenir, détecter et traiter les impayés de loyers	1j	21/03/2017 07/11/2017	200 €	7
Les logements sociaux : attribution et spécificités du bail	1j	25/04/2017	200 €	7
Les baux d'habitation soumis à la loi du 6 juillet 1989 : location vide et location meublée	1j	16/05/2017	200 €	7
Copropriété : l'essentiel à connaître	1j	26/09/2017	200 €	8
La lutte contre l'habitat indigne	1j	10/10/2017	200 €	8

FORMATIONS PROPOSÉES À L'ADIL 94 ET À L'ADIL 75

THÈMES	DURÉE	DATES		PRIX			PAGE
		Adil du Val-de-Marne	Adil de Paris	Adil du Val-de-Marne	Adil de Paris Adhérents	Adil de Paris Non adhérents	
Le droit au logement opposable	½ j	23/02/2017 14/09/2017	26/06/2017 27/11/2017	100 €	100 €	150 €	8
L'état des lieux	½ j	08/06/2017 07/12/2017	24/03/2017 06/10/2017	100 €	100 €	150 €	8
Violence conjugale et sort du logement	½ j	22/06/2017	21/04/2017 11/12/2017	100 €	100 €	150 €	9

INFORMATIONS PRATIQUES

Ce que vous devez savoir sur les formations organisées par l'ADIL du Val-de-Marne

Numéro d'agrément formation : 11940459694

Numéro SIRET : 41226401200029

Code APE : 9499Z

Lieux des formations :

Sauf mention particulière sur la convocation, les formations se déroulent :

Maison de La Ville et de l'Habitat

19, rue de Joly - 94000 CRÉTEIL

Tél : 0820 16 94 94

- RER A, arrêt "Saint-Maur / Créteil", puis bus TVM, arrêt "Église de Créteil"
- Métro ligne 8, arrêt "Maisons-Alfort les Juilliottes", puis bus 217, arrêt "Bretagne" ou bus 104, arrêt "Estienne d'Orves"
- Métro ligne 8, arrêt "Créteil-Université", puis bus TVM arrêt "Église de Créteil"

Horaires : 9h30 - 17h30

Votre contact formation à l'ADIL du Val-de-Marne

Pour :

- être orienté dans le choix de votre formation,
- construire une formation "sur mesure",
- vous inscrire à nos formations

SERVICE FORMATION

formation@adil94.org

Tél : 0 820 16 94 94 (0,09€/minute)

OBJECTIFS : La formation s'attachera à présenter les différentes étapes de la procédure de surendettement ainsi que les incidences d'une telle procédure sur le logement de la personne surendettée. Elle évoquera notamment les récentes modifications apportées au traitement des situations de surendettement. La formation sera dispensée en collaboration avec un agent de la Banque de France.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation. Intervention d'un agent de la Banque de France.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Dates : 31 janvier 2017 et 21 novembre 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. La Commission de surendettement

- Champ d'application de la procédure
- La Commission de surendettement
- Saisine de la commission

2. Articulation entre le surendettement et la procédure d'expulsion

- Recevabilité du dossier de surendettement et procédure judiciaire de résiliation de bail
- Suspension des mesures d'expulsion

3. Orientation du dossier

- Plan conventionnel de redressement
- Rétablissement personnel

4. Articulation entre mesures de traitement du surendettement et procédure d'expulsion

- Rappel des mesures de traitement du surendettement
- Mesure d'effacement de la dette et action judiciaire de résiliation de bail

5. Articulation des mesures de traitement du surendettement avec les aides personnelles au logement (APL)

- Rétablissement de l'APL pour les locataires en situation de surendettement

LA COTITULARITÉ DU CONTRAT DE LOCATION : COLOCATION, PACS, CONCUBINAGE, MARIAGE

OBJECTIFS : Chaque type de cohabitation est soumis à des règles légales qui lui sont propres et peut prendre plusieurs formes.

Cette formation présentera les droits et obligations des occupants sur le logement, et ce en fonction de leur situation familiale : couple marié, pacsé, en union libre. La colocation fera l'objet d'un développement particulier suite à la création d'un véritable statut juridique issue de la loi ALUR.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Date : 7 mars 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. Statut juridique du logement des époux

- La cotitularité pendant le mariage
- En cas de divorce
- En cas d'abandon de domicile
- En cas de décès
- En cas de violences conjugales

2. Statut juridique du logement des concubins

- Pendant le concubinage
- En cas de séparation
- En cas d'abandon de domicile
- En cas de décès
- En cas de violences conjugales

3. Statut juridique du logement des personnes engagées dans un pacs

- Pendant le pacs
- En cas de séparation
- En cas d'abandon
- En cas de décès
- En cas de violences conjugales

4. Les spécificités du contrat de colocation

- L'entrée en colocation
- La formation du contrat de colocation
- L'exécution du contrat
- L'extinction du contrat



FORMATION DE
1 JOURNÉE

PRÉVENIR, DÉTECTER ET TRAITER LES IMPAYÉS DE LOYER

OBJECTIFS : La formation s'attachera à identifier les modalités de traitement amiable de l'impayé de loyer ainsi que tous les aspects de la procédure d'expulsion. Nous exposerons le rôle des différents acteurs tout au long de la procédure conduisant parfois à l'expulsion. La loi ALUR renforce l'amélioration de la prévention des expulsions locatives.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Dates : 21 mars 2017 et 7 novembre 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. Le traitement amiable des impayés de loyer.

- Prévention et recouvrement amiable
- Phase pré contentieuse

2. Le traitement judiciaire des impayés de loyer.

- La phase préalable à l'audience
- La décision du juge
- La signification du jugement

3. L'expulsion

- Les conditions de l'expulsion
- Le concours de la force public
- Après l'expulsion : le sort des meubles

4. Le protocole de cohésion sociale

- Mise en œuvre et durée du protocole
- Engagement des parties
- L'accompagnement social et le sort des aides au logement
- Rétablissement du bail

FORMATION DE
1 JOURNÉE

LES LOGEMENTS SOCIAUX : ATTRIBUTION ET SPÉCIFICITÉS DU BAIL

OBJECTIFS : Cette formation présentera les règles d'attribution des logements sociaux puis explicitera certaines réglementations spécialement applicables aux logements sociaux. Elle permettra d'apporter une réponse juridique adaptée aux interrogations des particuliers.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Date : 25 avril 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. Attribution d'un logement social

- Conditions d'admission de la demande de logement
- Demande de logement social
- Modalités d'attribution

2. Spécificités de la location HLM

- Durée du bail et droit au maintien dans les lieux
- Le contenu du contrat de location
- L'exécution du bail
- La fin du bail

FORMATION DE
1 JOURNÉE

LES BAUX D'HABITATION SOUMIS À LA LOI DU 6 JUILLET 1989 : LOCATION VIDE ET LOCATION MEUBLÉE

OBJECTIFS : La formation vous permettra de maîtriser les outils juridiques relatifs à la vie du bail aussi bien dans le cadre de la location vide que la location meublée. Nous envisagerons les aspects pratiques de la location de l'accès au logement à la sortie des lieux à travers les droits et obligations des parties tels qu'issu de la loi ALUR.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Date : 16 mai 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. Le contrat de location

- L'entrée dans les lieux
- La durée du bail

2. L'exécution du contrat de location

- Les obligations des parties
- Le loyer
- Les charges
- La cession, la sous-location, l'hébergement et l'échange de logement

3. La fin du contrat de location

- Le congé du locataire
- Le congé du bailleur du bailleur
- La résiliation judiciaire du contrat
- La restitution des lieux

FORMATION DE
1 JOURNÉE

COPROPRIÉTÉ : L'ESSENTIEL À CONNAÎTRE

OBJECTIFS : La formation permettra l'acquisition des connaissances de base du régime juridique de la copropriété et vous permettra d'intégrer toutes les modifications apportées par la loi ALUR.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

Syndic, Gestionnaires et en général toute personne assurant une fonction de conseil.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Date : 26 septembre 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. Les acteurs de la copropriété

- Le syndicat
- Le conseil syndical
- Le syndic

2. L'assemblée générale

- Composition de l'assemblée générale
- Convocation et réunion de l'assemblée générale
- Déroulement de l'assemblée générale

3. Les travaux

- Différence travaux d'entretien et travaux d'amélioration
- Travaux d'économie d'énergie
- Travaux urgents
- Prêt collectif de la copropriété
- Budget travaux

4. Les voies de recours en copropriété

- Actions exercées par un copropriétaire
- Action en justice du syndicat de copropriété

FORMATION DE
1 JOURNÉE

LA LUTTE CONTRE L'HABITAT INDIGNE

OBJECTIFS : La formation se déroulera en deux temps : une première partie détaillera les dispositifs juridiques applicables en matière de lutte contre l'habitat indigne, la seconde partie en sera une illustration pratique. Elle permettra de distinguer les notions d'indécence et d'insalubrité et de connaître les règles relatives à la protection des occupants de locaux indignes.

La loi ALUR renforce les dispositifs existants et les simplifie.

La formation sera dispensée en collaboration avec le responsable du Département de l'ARS.

PUBLIC

Agent des organismes HLM, collectivités locales, action logement, travailleurs sociaux et service logement d'entreprise ou d'administration.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation de la réglementation et étude de cas pratiques et remise d'un support en fin de formation. Intervention du responsable du Département de l'ARS.

Durée : 1 journée de 9h30 à 17h00

Date : 10 octobre 2017

Tarif : 200 € (Supports pédagogiques inclus)

Lieu : Maison de la ville et de l'Habitat - 19 rue de Joly, 94000 Créteil

Nombre maximum de participants : 24

Email : formation@adil94.org - **Fax :** 01.48.99.35.02

INTRODUCTION

1. Habitat indigne : définitions et compétences des pouvoirs publics

- De l'indécence à l'insalubrité
- Domaine de compétences des autorités administratives en matière de salubrité publique

2. Repérage et traitement de l'habitat indigne

- L'indécence
- La déclaration d'insalubrité
- Le péril

3. Droits des occupants

- Indécence : la demande de mise en conformité
- Protection des occupants d'un logement insalubre ou dangereux
- Incidences sur le paiement de l'allocation logement

4. Sanctions

- Astreintes
- Sanctions pénales





FORMATION DE
1/2 JOURNÉE

LE DROIT AU LOGEMENT OPPOSABLE (DALO)

Formation dispensée à Créteil et à Paris

OBJECTIFS : La formation s'attache à présenter le dispositif DALO dans son ensemble : de la constitution du dossier de recours amiable au relogement, ou, à défaut à la saisine du tribunal administratif. Vous identifierez les critères d'éligibilité au DALO et comprendrez les mécanismes de l'exercice de ce recours, le rôle de la commission de médiation et celui des différents acteurs à la lumière de la jurisprudence et des nouveautés de la loi ALUR.

PUBLIC

Tout acteur généraliste intervenant dans le secteur du logement, travailleurs sociaux.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Présentation du dispositif et analyse d'exemples concrets.

Durée : 1/2 journée soit 3 heures de formation

Dates : ADIL 94 : 23 février 2017 - 14 septembre 2017

ADIL 75 : 26 juin 2017 - 27 novembre 2017

Lieu ADIL 94 : Maisons de la Ville et de l'Habitat - 19, rue de Joly - 94000 Créteil

Tél : 0820 16 94 94

Tarif Adhérent : 100 €*

Nombre maximum de participants : 24

Lieu ADIL 75 : ADIL de Paris - Paris 14^e

Tél : 01.42.79.50.34

Tarif Adhérent : 100 €*

Tarif non-Adhérent : 150 €*

Nombre maximum de participants : 12

Réf. F17IE14

* Supports pédagogiques inclus dans nos tarifs

INTRODUCTION

La notion de droit au logement opposable

- De la reconnaissance d'un recours amiable devant la commission de médiation au recours indemnitaire
- Les chiffres du DALO

I. La saisine et le rôle de la commission DALO

A. Les bénéficiaires du DALO

- Un rappel des principes généraux d'attribution des logements sociaux
- Les règles de recevabilité d'un recours
- Les six critères d'éligibilité au DALO

B. Le recours amiable devant la commission départementale de médiation

- L'organisation de la commission : sa composition et son fonctionnement
- Les conditions de saisine : le formulaire et les pièces du dossier
- Les décisions favorables ou de rejet

C. Les particularités du recours hébergement

II. Les recours

- Les recours gracieux et contentieux contre les décisions de la commission
- Le contentieux de l'injonction à défaut de proposition de relogement
- Le recours indemnitaire

III. Intervention du préfet

- La désignation des personnes prioritaires à un bailleur social : la régionalisation en IDF
- La proposition dans le parc privé conventionné
- La mobilisation du parc d'Action Logement

FORMATION DE
1/2 JOURNÉE

L'ÉTAT DES LIEUX D'ENTRÉE ET DE SORTIE

Formation dispensée à Créteil et à Paris

OBJECTIFS : Vous comprendrez les modalités de réalisation des états des lieux d'entrée et de sortie et les incidences juridiques de l'absence d'état des lieux.

PUBLIC

Travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de la réglementation, cas pratiques, échange d'expérience.

Durée : 1/2 journée soit 3 heures de formation

Dates : ADIL 94 : 8 juin 2017 - 7 décembre 2017

ADIL 75 : 24 mars 2017 - 6 octobre 2017

Lieu ADIL 94 : Maisons de la Ville et de l'Habitat - 19, rue de Joly - 94000 Créteil

Tél : 0820 16 94 94

Tarif Adhérent : 100 €*

Nombre maximum de participants : 24

Lieu ADIL 75 : ADIL de Paris - Paris 14^e

Tél : 01.42.79.50.34

Tarif Adhérent : 100 €*

Tarif non-Adhérent : 150 €*

Nombre maximum de participants : 12

Réf. F17IE12

* Supports pédagogiques inclus dans nos tarifs

INTRODUCTION

1. Les modalités de l'établissement de l'état des lieux

- Entre les parties et contradictoirement
- Intervention d'un tiers mandaté
- Recours à un huissier de justice

2. L'absence de l'état des lieux

- Application de la présomption de l'article 1731 du Code Civil

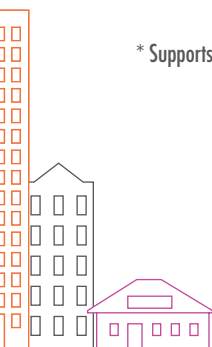
3. Le contenu de l'état des lieux

- Mentions minimales obligatoires
- Règles de forme
- Description du logement et de ses équipements

4. La réalisation de l'état des lieux complémentaire

- Éléments du chauffage
- Droit de rectification ouvert au locataire

5. Les règles de base pour effectuer un état des lieux d'entrée et de sortie



VIOLENCES CONJUGALES ET SORT DU LOGEMENT

Formation dispensée à Créteil et à Paris

OBJECTIFS : La formation s'attachera à présenter les mécanismes juridiques à mettre en œuvre en cas de violences conjugales. Vous apprendrez à reconnaître la violence conjugale, processus d'emprise, qui peut être notamment de nature physique ou psychologique et les modalités de prise en charge relative au logement ou à l'hébergement et de protection des victimes.

PUBLIC

Travailleurs sociaux, gestionnaires du secteur social ou privé, services logement.

MÉTHODES PÉDAGOGIQUES

Analyse de la réglementation, simulations et études de cas pratiques.

Durée : 1/2 journée soit 3 heures de formation

Dates : ADIL 94 : 22 juin 2017

ADIL 75 : 21 avril 2017 - 11 décembre 2017

Lieu ADIL 94 : Maisons de la Ville et de l'Habitat - 19, rue de Joly - 94000 Créteil

Tél : 0820 16 94 94

Tarif Adhérent : 100 €*

Nombre maximum de participants : 24

Lieu ADIL 75 : ADIL de Paris - Paris 14^e

Tél : 01.42.79.50.34

Tarif Adhérent : 100 €*

Tarif non-Adhérent : 150 €*

Nombre maximum de participants : 12

Réf. F17IE13

* Supports pédagogiques inclus dans nos tarifs

I. La cotitularité du bail d'habitation

- La cotitularité légale pour époux : logement familial article 1751 du code civil
- La cotitularité conventionnelle lorsque plusieurs personnes sans lien légal souhaitent habiter ensemble

II. la protection civile de la victime de violences conjugales

A. L'ordonnance de protection loi du 9 juillet 2010

1. Procédure :

- simple requête
- assignation en la forme des référés
- les voies de recours

2. Décision du JAF

3. Exception

B. L'éviction du conjoint violent du domicile devient la règle élargie aux conjoints pacs / concubin

C. Conséquences de l'éviction du conjoint violent du domicile

1. La violation de domicile applicable au domicile conjugal
2. La garantie d'accès à un hébergement d'urgence

III. la nouvelle disposition législative

- Logement social et individualisation des ressources de la victime : Loi ALUR
- La loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes





Conditions générales et informations pratiques

Inscription

L'inscription d'un participant est validée par la réception du bulletin d'inscription signé et une confirmation vous est adressée par mail.

Le nombre de places pour chaque session étant limité, les participants sont enregistrés dans leur ordre d'arrivée. Nous vous conseillons de vous inscrire le plus tôt possible.

Nos prix comprennent la préparation, l'animation de la session, la documentation remise sur place aux stagiaires.

Les ADIL de Paris et du Val-de-Marne se réservent le droit de reporter

ou d'annuler une session en cas d'insuffisance d'inscriptions ou lorsqu'un événement exceptionnel empêche la tenue de la session et en informe les participants avant la date prévue.

Convocation

7 à 10 jours avant le début de la session, une convocation vous est adressée.

Convention et facture

Une convention de formation est transmise à réception du bulletin d'inscription qui doit être retournée afin de valider définitivement l'inscription. Une facture et une attestation de présence seront adressées au Responsable de la formation professionnelle du participant.

Tout stage commencé est dû intégralement

Tout désistement, pour être exonéré de frais, doit être formulé par écrit. Toutefois, pour les désistements reçus moins de 5 jours avant la formation, les frais restent dus. En cas d'abandon du participant en cours de formation, les frais d'inscription restent dus.

VOUS POUVEZ VOUS INSCRIRE EN ENVOYANT LE BULLETIN D'INSCRIPTION :
(UN SEUL BULLETIN D'INSCRIPTION PAR PERSONNE)

ADIL DU VAL-DE-MARNE
PÔLE FORMATION – 48, AVENUE PIERRE BROSSOLETTE – 94000 CRÉTEIL
Par fax : 01 48 99 35 02
Par mail : formation@adil94.org

FORMATION

Intitulé du stage :

Tarif : Euros

PARTICIPANT

M. Mme Melle

Fonction :

Tél. Email :

SOCIÉTÉ/ORGANISME

Nom de l'organisme

Adresse :

Nom du responsable Formation :

Dossier d'inscription suivi par :

Tél. Email :

FACTURATION (après service fait) / MODE DE RÈGLEMENT (à réception de la facture)

[] Facture à adresser à

Règlement par chèque Règlement par virement

Règlement effectué par un organisme collecteur :

Nom de l'organisme collecteur :

Adresse :

Contact : Tél. :

À : Le :

Signature et cachet

Pour s'inscrire aux formations en demi-journée à Paris, envoyer un mail à : agnes.mylondo@adil75.org



Agence Départementale
d'Information
sur le Logement
du Val-de-Marne

48, avenue Pierre Brossolette

94000 CRÉTEIL

N° SIRET : 412 264 012 00029

Code APE : 9499Z

Numéro d'agrément formation : 11940459694

Tél : 0 820 16 94 94 (0,09€/minute)

Email : formation@adil94.org

Web : www.adil94.org

